



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du Lundi 18 Mars 2019

Membres du Bureau en exercice : 37

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Robert SCHWINT de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 7.2, 8.1, 3.1, 3.2, 5.1, 5.2, 5.3.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

**Etaient présents** : M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.2), Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ, M. Fabrice TAILLARD, M. Pascal ROUTHIER, (à partir du 1.1.2), M. Yves MAURICE, M. Gilles ORY, M. Nicolas BODIN, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1).

**Etaient absents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Bernard GAVIGNET, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Emmanuel DUMONT, M. Michel JASSEY, Mme Marie ZEHAF.

**Secrétaire de séance** : M. Alain LORIGUET

**Procurations de vote** :

**Mandants** : Y. DELARUE, C. LIME, M. JASSEY

**Mandataires** : M. DONEY, E. MAILLOT, G. ORY

## INTERMED - Soutien à l'action « Agir en proximité dans les territoires »

**Rapporteur** : Sylvie WANLIN, Conseillère communautaire déléguée

**Commission** : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « Actions en faveur de l'emploi »	Montant de l'opération : 15 000 €
<b>Sous réserve de vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023</b>	

### Résumé :

Dans le cadre de la stratégie de développement économique 2016-2020, le Grand Besançon a affirmé sa volonté de contribuer au rapprochement entreprises/personnes en difficulté d'insertion socio-professionnelle. L'association INTERMED a mis en place depuis 2012 des actions d'accompagnement vers l'emploi de personnes résidant dans les secteurs du Grand Besançon. Il est proposé de soutenir à nouveau l'activité de l'association sur le territoire du Grand Besançon à hauteur de 15 000 €.

### I. Objectifs d'INTERMED

Les objectifs d'INTERMED sont :

- de favoriser l'accès à l'emploi, à la formation et la qualification des personnes habitant sur les communes du Grand Besançon,
- de rompre l'isolement des personnes en situation d'exclusion en leur permettant de rétablir des liens dans le cadre d'une mise en situation de travail, d'un accompagnement et d'actions collectives,
- de favoriser l'accès aux droits, l'intégration, la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des chances.
- d'identifier le cas échéant les besoins non couverts sur le territoire de l'agglomération.

Les moyens mis en œuvre par INTERMED pour atteindre ces objectifs sont :

- agir en proximité des demandeurs d'emploi (permanences régulières d'accueil des demandeurs d'emploi dans différentes communes de la CAGB),
- mettre l'offre de service d'INTERMED à disposition des partenaires et des habitants des communes ciblées.

### II. Le Projet

#### A/ Origine du projet

L'opération « Agir en proximité dans les territoires » vise à la mise en place de permanences de proximité sur différentes communes.

De plus, en fonction des constats établis à travers les différentes permanences réalisées dans les cantons, INTERMED mènera des actions spécifiques, en fonction des secteurs concernés dans le territoire.

#### 1. Au service des demandeurs d'emploi

L'association Intermed se propose d'organiser des permanences régulières pour accueillir, accompagner et recruter toute personne en recherche d'emploi ou en complément d'activité.

Il est proposé aux demandeurs d'emploi :

- un accueil/diagnostic global de la situation. A l'issue, de cette phase d'accueil un bilan est réalisé débouchant sur des préconisations :
  - soit une orientation pour rentrer dans une autre étape de parcours (entrée dans une autre structure d'insertion ou une entrée en formation par exemple.)
  - ou la signature d'un engagement avec INTERMED sous forme de contrat d'accueil d'une durée de un à trois mois pour la période de prise de connaissance mutuelle et avant de définir les engagements réciproques.

- la signature, le cas échéant, d'un engagement définissant les objectifs poursuivis, les modalités de mises en œuvre et le calendrier (5 engagements différents peuvent être proposés visant plutôt la levée des freins à l'emploi ou l'accompagnement pour la mise en œuvre du projet personnel et professionnel.) En fonction des besoins et des objectifs, les propositions concrètes faites par INTERMED au bénéficiaire peuvent être de différentes nature, mais comportent en tout état de cause au moins :
  - une mise à l'emploi ;
  - un accompagnement individualisé au projet.

Cet accompagnement vise à permettre au bénéficiaire de réaliser les objectifs définis à son entrée dans la structure, pour la mise en œuvre de son parcours vers l'emploi.

Les objectifs pour 2019 :

- tenue de 70 permanences représentant des présences active sur les communes de l'agglomération : Saône, Saint Vit, Ecole Valentin, Novillars, Pouilley les Vignes, Devecey, Roche Lez Beaupré, Geneuille et Chatillon le Duc,
- 50 nouvelles personnes accueillies.

En 2019, une nouvelle permanence sera ouverte sur Roche lez Beaupré.

L'association INTERMED produira une évaluation qui sera composée :

- d'un bilan de l'accueil/diagnostic de l'année,
- d'un bilan quantitatif et qualitatif pour les actions collectives, d'évaluation et de formation,
- d'un bilan quantitatif et qualitatif pour la mise au travail et l'accompagnement,
- d'un bilan des sorties à l'issue du parcours.

## 2. Au service des collectivités, associations, entreprises, des habitants

L'association INTERMED se propose aussi d'engager des démarches actives de développement visant à repérer et répondre aux besoins des habitants, des entreprises, des associations, des établissements et collectivités.

Il s'agit plus spécifiquement :

- de répondre aux besoins de main d'œuvre en proposant la mise à disposition de personnels (renfort, remplacement, expérimentation...),
- de rechercher les partenariats et imaginer les montages permettant de porter ou créer des activités en réponse aux besoins.

Concrètement un plan de communication et de développement sur le territoire a été élaboré.

Il comporte :

- des actions de communication de « base » : distribution de flyers sur le territoire pour présenter l'offre de service aux habitants, installation et achalandage de points de dépôts (commerce de proximité sur tout le territoire),
- des actions dans la presse : articles réguliers via les correspondants de l'Est Républicain, parution régulière dans les bulletins municipaux et via les sites des communes,
- des rencontres avec les élus des communes et communautés de communes afin de connaître les spécificités de leur territoire (emploi, besoin des entreprises, associations, habitants...) et leur proposer les services d'INTERMED pour différents besoins ponctuels,
- un plan de prospection et de développement qui cible les entreprises, les établissements et les associations pour connaître leur besoin en personnel. L'objectif étant de proposer les services d'INTERMED (remplacement, renfort...).

Les objectifs pour 2019 sont :

- 3 parutions dans chacune des communes concernées (Bulletins municipaux, sites),
- 50 points de dépôts alimentés régulièrement,
- 10 rencontres avec les élus du territoire,
- 25 journées de prospection.

L'association INTERMED produira une évaluation qui sera composée :

- d'un bilan des actions de communication,
- des résultats en terme d'activité sur le territoire,
- d'un bilan du travail réalisé avec les partenaires que sont la Boutique de Gestion et Franche Comté Active.

#### B/ Bilan 2018 (à fin octobre 2018)

34 nouvelles personnes ont été accueillies (diagnostic global et recrutement).  
55 permanences ont été tenues en 2018. Les permanences sont organisées dans des locaux mis à disposition gracieusement par les communes. A ce titre, une convention est signée entre Intermed et la commune.

61 entretiens de suivi ont été réalisés.

59 personnes ont été salariées en 2018 pour un total de 14 000 heures de travail réalisées dans différents secteurs professionnels, ce qui représente 10 équivalents temps plein et 150 000 euros bruts versés.

Parmi ces salariés, 36% sont bénéficiaires du RSA, 34% d'entre eux ont plus de 50 ans, 10% sont des jeunes de moins de 26 ans et enfin 61% sont des femmes. 66% possèdent une voiture et n'ont pas de problème de mobilité par rapport à l'emploi.

17 sorties en 2018 dont 47% en emploi durable, 53 % en emploi de transition.

34 nouveaux clients ont fait appel à INTERMED en 2018.

#### C/ Demande de subvention

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 419 367 € qui correspond au budget prévisionnel de l'action de la structure sur le territoire de l'agglomération (hors Besançon).

INTERMED a sollicité une aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, pour la somme de 15 000 € à laquelle il est proposé de répondre à hauteur de la demande.

#### **A l'unanimité, le Bureau :**

- se prononce favorablement sur le soutien du Grand Besançon à INTERMED à hauteur de 15 000 € pour l'opération « Agir en proximité sur les territoires »,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir pour le versement de la participation financière et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Préfecture du Doubs  
Reçu le 26 MARS 2019  
Rapport adopté à l'unanimité. Contrôle de légalité  
Pour : 30  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,  
Le Vice-Président suppléant,  
Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président



**Entre :**

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire du 1<sup>er</sup> avril 2019 d'une part

**Et :**

INTERMED, dont le siège est situé 121 grande rue à Besançon, et représenté par Madame Yvonne MILANDRI, agissant en sa qualité de Présidente, et dûment habilitée, d'autre part.

**Préambule**

L'association a pour but :

- d'embaucher des personnes dans le cadre ouvert à l'article L.5132-7 du code du travail ainsi que des personnes en situation de précarité au regard de l'emploi afin de faciliter leur insertion professionnelle, la sécurisation de leur parcours et de les mettre à titre onéreux à disposition de personnes physiques ou morales dans tous les secteurs professionnels et sur tous types de postes,
- de participer sur son territoire à la mise en œuvre des moyens permettant de favoriser l'accueil, l'information et l'insertion sociale et professionnelle de personnes en recherche d'emploi ou en situation de précarité,
- de permettre la consolidation des emplois de personnes en parcours d'insertion ou en situation de précarité par tous moyens validés par le conseil d'administration, en conformité avec la loi et les principes de l'économie sociale et solidaire,
- de créer, piloter et gérer des activités économiques et d'insertion au profit de personnes en recherche d'emploi ou en situation de précarité y compris en constituant le capital de sociétés d'économie sociale dont l'association assure la gérance.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

**Article 1 - Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les modalités mises en œuvre par INTERMED, de l'action « Agir en proximité sur les territoires ».

**Article 2 - Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour l'année 2019.

**Article 3 - Objectifs**

L'opération « Agir en proximité des territoire » vise à la mise en place de permanences de proximité sur différentes communes.

Les objectifs pour 2019 :

- tenue de 70 permanences représentant des présences active sur les communes de l'agglomération : Saône, Saint Vit, Ecole Valentin, Novillars, Pouilley les Vignes, Devecey, Roche Lez Beaupré, Geneuille et Chatillon le Duc,
- 50 nouvelles personnes accueillies.

L'association INTERMED produira une évaluation qui sera composée :

- d'un bilan de l'accueil/diagnostic de l'année,
- d'un bilan quantitatif et qualitatif pour les actions collectives, d'évaluation et de formation,
- d'un bilan quantitatif et qualitatif pour la mise au travail et l'accompagnement,
- d'un bilan des sorties à l'issue du parcours.

#### **Article 4 - Engagements de la CAGB**

Le Grand Besançon s'engage à soutenir la mise en place des actions susmentionnées par INTERMED, en cohérence avec sa compétence Economie, emploi et insertion, et notamment en apportant son soutien financier et institutionnel dans leur mise en œuvre, selon les modalités définies ci-après.

Le Grand Besançon accorde à INTERMED une subvention d'un montant de 15 000 €.

Cette subvention sera versée sur le compte d'INTERMED à la date de la signature de la présente convention.

#### **Article 5 - Engagements d'Intermed**

INTERMED s'engage à :

- utiliser la subvention uniquement pour les besoins des actions définie à l'article 3,
- transmettre au Grand Besançon le bilan qualitatif et financier de l'action, ainsi que tout élément d'information complémentaire relatif à la réalisation de cette action.

#### **Article 6 - Responsabilités - Assurance**

Les activités de l'association sont placées sous sa responsabilité exclusive.

#### **Article 7 - Modification et résiliation de la convention**

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant.

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit l'autre partie à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure et demeurée infructueuse.

#### **Article 8 - Règlement des litiges**

En cas de différend relatif à l'application ou à l'interprétation de la présente convention, celui-ci devra être porté devant le Tribunal Administratif de Besançon.

#### **Article 9 - Délégation d'attribution**

L'ordonnateur et le comptable assignataires sont respectivement le Président de la CAGB et Monsieur le Trésorier Payeur du Grand Besançon.

*Fait en deux exemplaires, à Besançon le .....*

Pour INTERMED,  
La Présidente,

Yvonne MILANDRI

Pour le Grand Besançon,  
Le Président,

Jean-Louis FOUSSERET